



Les Genevez, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## AVIS OFFICIEL

### Convocation à l'assemblée communale ordinaire (publication au JO du 27.08.2020)

#### Lundi 14 septembre 2020, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019
3. Autoriser le comité du Syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53 554 m<sup>2</sup> en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de Gérard Chappatte pour un montant de Fr. 2 150 000.- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement
4. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

#### Information de Celtor SA – déchèteries

Les déchèteries intercommunales de Rondchâtel et de Ronde-Sagne (Tavannes), gérées par Celtor, restent fermées le samedi jusqu'à nouvel avis. Toutefois, la déchèterie de Tavannes est accessible durant la semaine, aux heures d'ouverture de l'entreprise, contre paiement. Ainsi, les conditions de reprise des déchets en semaine sont soumises à la liste de prix en vigueur disponible sur le site Internet de [www.celtor.ch](http://www.celtor.ch)

Suivant scrupuleusement la ligne des missions qui lui sont fixées, Celtor continue à assurer l'ensemble des prestations contractuelles signées avec les communes actionnaires. Ainsi, plus spécifiquement, les tournées de ramassage sont assurées et se poursuivent selon le calendrier initialement prévu et communiqué en fin d'année 2019.

En outre, la direction de Celtor SA rappelle que l'ouverture des déchèteries le samedi est une prestation gratuite offerte aux citoyens de ses communes actionnaires. Elle est complémentaire aux circuits classiques de collectes et ne se substitue pas aux tournées planifiées.

La situation sanitaire actuelle reste incertaine. Soucieuse d'appliquer une politique humaine respectueuse de ses collaborateurs et de ses collaboratrices, la direction de Celtor renonce, pour l'instant, à proposer cette prestation afin de protéger ses employés-es les plus vulnérables.

La direction de l'entreprise ne manquera pas d'informer ses communes actionnaires, ainsi que la population, lorsque toutes les conditions seront à nouveau réunies pour accueillir les usagers, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de Celtor, en toute sécurité.

L'ensemble des acteurs de Celtor remercie les usagers et les communes actionnaires de leur confiance et de leur compréhension.

## Dépouilles pâturage de La Sagne au Droz

Des dépouilles sont disponibles dans le pâturage de La Sagne au Droz. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au garde forestier, Guillaume Schaller, tél. 079 706 21 24.

## Comptes 2019

En vue de l'assemblée communale du 14 septembre prochain, vous trouverez ci-dessous la récapitulation du compte de fonctionnement 2019. Les comptes complets peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Le compte 2019 boucle avec un bénéfice de Fr. 7'899.02, alors qu'un bénéfice de Fr. 4'000.- avait été budgété. Les rentrées fiscales ont été supérieures à celles portées au budget. Des amortissements extraordinaires ont ainsi été réalisés.

		Récapitulation du compte de fonctionnement					
		Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	AUTORITES, ADMINISTRATION GENERALE	517 955.73	278 927.80	576 650.00	320 900.00	526 630.37	280 059.17
2	TRAV. PUBL., PLANS DE ZONES, COMMUNICATIONS	259 459.10	58 324.05	293 800.00	130 200.00	335 104.71	133 102.30
3	AFF. JURIDIQUES, POLICE, MIL., DEF. CIVILE	4 283.90	0.00	4 100.00	0.00	4 563.80	0.00
5	INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE, SPORTS	657 561.88	46 113.25	676 600.00	36 100.00	665 997.10	21 202.65
6	AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE	379 222.60	6 013.40	459 500.00	95 800.00	422 399.20	55 429.50
7	ECONOMIE PUBLIQUE	206 593.60	193 113.00	207 000.00	193 700.00	210 434.55	199 170.00
8	FINANCES	389 285.92	142 253.74	202 800.00	107 450.00	510 463.79	338 480.37
9	IMPOSITIONS	157 082.90	1 906 046.15	26 700.00	1 573 500.00	245 225.80	1 908 737.60
11	ENLEVEMENT DES ORDURES	60 400.70	60 400.70	59 050.00	59 050.00	56 323.86	56 323.86
12	INHUMATIONS	5 280.85	1 100.00	5 500.00	1 000.00	6 202.80	1 500.00
13	SERVICE DU FEU	19 955.10	16 665.50	19 000.00	17 000.00	27 590.65	24 830.20
14	CANALISATIONS ET INSTALLATIONS D'EPURATION	174 822.28	174 822.28	172 700.00	172 700.00	200 265.98	200 265.98
15	SERVICE DES EAUX	198 275.03	198 275.03	145 450.00	145 450.00	148 999.20	148 999.20
18	FORETS (F)	211 105.30	211 105.30	127 100.00	127 100.00	186 467.40	186 467.40
Totaux de fonctionnement		3 241 284.89	3 293 160.20	2 975 950.00	2 979 950.00	3 546 669.21	3 554 568.23
Excédents charges/produits fonctionnement		<b>51 875.31</b>		<b>4 000.00</b>		<b>7 899.02</b>	

Le Conseil communal